

**Objet : Réalisation d'un levé 3D photogrammétrique
et d'un levé bathymétrique Epis du littoral.**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de réaliser un levé 3D photogrammétrique et un levé bathymétrique multifaisceaux des dix épis du littoral de Saint-Cyprien,

Considérant le montant estimatif de 16 000 euros HT et inférieur à 40 000 euros HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant l'offre présentée par CASAGEC INGENIERIE (18 rue Maryse Bastié – ZA de Maignon – 64600 ANGLET),

DECIDE

ARTICLE 1 :

De passer selon la procédure adaptée avec CASAGEC INGENIERIE un contrat pour la réalisation d'un levé 3D photogrammétrique et un levé bathymétrique multifaisceaux des dix épis du littoral de Saint-Cyprien, comprenant une inspection visuelle de l'ensemble des ouvrages, l'actualisation du diagnostic avec analyse de l'état des ouvrages et les préconisations techniques pour les travaux d'entretien, la rédaction des rapports et des livrables, et une réunion de restitution de l'étude, et autorise le pouvoir adjudicateur à signer le contrat.

ARTICLE 2 :

Le montant de 12 950,00 €HT (soit 15 540,00 € TTC) est inscrit au budget annexe GEMAPI de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **06 OCT. 2020**

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201006-2020-10-35D-AU
Date de télétransmission : 06/10/2020
Date de réception préfecture : 06/10/2020